



42 avenue Georges Pompidou
69003 Lyon
☎ 04 72 91 54 20
✉ contact@factorielles.fr

Factorielles

Bon de commande PAC Formation (Abonnement annuel)

Cadre réservé Factorielles

Code client:
Suivi par:

VOS COORDONNÉES

WEB

RAISON SOCIALE :

SIRET :

ADRESSE :

CP :

VILLE :

TÉLÉPHONE :


ACTIVITÉ :

NOM ET PRÉNOM DU CORRESPONDANT :

MOBILE :

E-MAIL :

COMPOSITION DE VOTRE ABONNEMENT (Tarif 2019)

	→ Formations :	- 15h00 de formations présentiellees soit 2 jours de formation
		- 8h00 de formations e-learning
		- Webinaires métiers et d'actualité
	→ Accès aux supports :	- GPS (Guide de la Protection Sociale)
		- Alertes infos

	Tarif HT / mois	Quantité	Total
<input type="checkbox"/> PAC Formation tarif public	179 € HT		€ HT
<input type="checkbox"/> PAC Formation tarif préférentiel, réservé aux abonnés PAC Production	99 € HT		€ HT
TOTAL			€ HT

<input type="checkbox"/> Frais de gestion (payables en une seule fois lors du 1er règlement)			99 € HT
--	--	--	---------

RÈGLEMENT

Par prélèvement d'une périodicité

mensuelle

annuelle*

Par virement bancaire d'une périodicité

mensuelle

annuelle*

Par chèque libellé à l'ordre de Factorielles d'une périodicité

annuelle*

* Frais de gestion offerts

Observations

J'accepte les conditions générales d'utilisation de l'abonnement Factorielles

Les documents à nous retourner pour la prise en compte de l'abonnement :

- Le présent bon de commande rempli, daté, signé
- Votre règlement si vous l'avez choisi par chèque
- Le mandat de prélèvement daté et signé accompagné d'un RIB si vous avez choisi le règlement par prélèvement
- Les conditions générales d'utilisation de l'abonnement signées

Fait à , le

Signature, cachet et qualité du signataire

Entreprise

Raison sociale :

Contact principal :

Téléphone : Mail :

Choix des formations présentielles

Dans le cadre du PAC Formation, sélectionnez les **15h00 de formations présentielles** (soit 2 jours de formation de 7h30) que vous souhaitez effectuer cette année en fonction du calendrier établi par Factorielles.

Nom et prénom du participant :

Mail du participant :

Retraite

<input type="checkbox"/> Maîtrisez la retraite des TNS & des salariés	Date / /
<input type="checkbox"/> Retraite collective & épargne salariale : quelles stratégies ?	Date / /

Prévoyance

<input type="checkbox"/> Maîtrisez la prévoyance des TNS	Date / /
<input type="checkbox"/> Complémentaires santé & prévoyance des salariés : apportez les bons conseils	Date / /

Statut social et rémunération du dirigeant

<input type="checkbox"/> Optimisez la stratégie de rémunération des dirigeants	Date / /
<input type="checkbox"/> Optimisez le statut du dirigeant et de son conjoint	Date / /
<input type="checkbox"/> Affiliations et cotisations des TNS	Date / /

Formation transversale

<input type="checkbox"/> Actualité de la protection sociale *	Date / /
---	--------------------------

* Abonné PAC Production, vous bénéficiez déjà de cette formation dans votre abonnement

Fait à le

Mention «lu et approuvé»

Signature du client et tampon de la société

Entreprise

Raison sociale :
 Contact principal :
 Téléphone : Mail :

Choix des formations e-learning

Dans le cadre du PAC Formation, sélectionnez les **8h00 d'e-learning** que vous souhaitez effectuer cette année.

Nom et prénom du participant :

Mail du participant :

Retraite

<input type="checkbox"/> Ressortissant de la Sécu. Indép. : maîtriser sa retraite	3h
<input type="checkbox"/> Passif social et IFC	2h
<input type="checkbox"/> Retraite collective : article 83	2h
<input type="checkbox"/> Retraite collective : article 39	2h
<input type="checkbox"/> Les contrats Madelin	2h
<input type="checkbox"/> Epargne salariale : le PERCO	3h
<input type="checkbox"/> Cumul emploi retraite : maîtriser pour mieux optimiser	3h
<input type="checkbox"/> Départ en retraite : maîtriser pour optimiser	3h

Prévoyance

<input type="checkbox"/> Ressortissant de la Sécu. Indép. : maîtriser sa prévoyance	3h
<input type="checkbox"/> Santé et prévoyance collective : sécuriser vos dossiers	5h

Statut social et rémunération du dirigeant

<input type="checkbox"/> Cotisations TNS : maîtriser les calculs et les régularisations	5h
<input type="checkbox"/> Epargne salariale : l'intéressement	3h
<input type="checkbox"/> Epargne salariale : la participation	3h
<input type="checkbox"/> Avantages en nature : identifier, calculer et sécuriser	3h

Fait à le

Mention «lu et approuvé»
Signature du client et tampon de la société

Article 1 – Objet du contrat

- 1.1 Les présentes conditions déterminent les conditions d'accès et d'utilisation des prestations et services du PAC Formation mis à disposition par FACTORIELLES au profit du client pour les besoins de ses activités professionnelles.
- 1.2 Elles s'appliquent sauf accord dérogatoire entre les parties, écrit et préalable à la signature du contrat d'abonnement et prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées et acceptées par FACTORIELLES.
Tout abonnement implique, pour le client, l'adhésion sans réserve aux présentes conditions.
- 1.3 Le PAC Formation comprend les prestations et services suivants :
- Les formations individuelles
L'inscription à une formation est conditionnée par la réception de la fiche d'inscription à ladite formation. Un accusé de réception est adressé au signataire de la demande de formation, accompagné du programme détaillé concerné et d'une convention de formation. Au moins dix jours avant la formation, le participant reçoit son dossier : convocation, informations pratiques. A l'issue de la formation, une attestation de présence permettant le remboursement par l'organisme collecteur sera adressée au stagiaire.
Les sessions se déroulent de 9h00 à 17h30.
Le stagiaire a la possibilité de se faire remplacer sans frais jusqu'au matin même. En cas d'annulation, le stagiaire s'engage à prévenir FACTORIELLES au plus tard 15 jours calendaires avant le début de la formation. FACTORIELLES se réserve le droit de reporter une session, si le nombre de participants inscrits est insuffisant pour des raisons pédagogiques.
Le déjeuner, les frais de déplacement, d'hébergement sont à la charge du stagiaire.
 - Les formations e-learning
L'inscription à un parcours e-learning est conditionnée par la réception de la fiche d'inscription audit parcours. Un accusé de réception est adressé au signataire de la demande de formation, accompagné d'un login et d'un mot de passe permettant l'accès à une plateforme de formation. FACTORIELLES adressera à l'entité facturée tout élément (convention de formation, programme, attestation de présence) permettant le remboursement par l'organisme collecteur.
Le client bénéficie :
- d'une évaluation continue pendant la période d'accès.
- de la possibilité de disposer d'un compte rendu faisant foi de la traçabilité de la formation suivie.
- de la possibilité de poser jusqu'à 2 questions en lien avec le contenu du parcours à support@factorielles.fr.
L'accès à la plateforme e-learning de FACTORIELLES est permanent 7 jours sur 7, 24h sur 24 pendant la durée des droits d'accès, sauf cas de force majeure, interventions de maintenance ou tout autre évènement indépendant de la volonté de FACTORIELLES.
 - Webinaires
A chaque nouvelle programmation d'un webinaire réservé aux abonnés PAC Formation, un lien d'inscription sera adressé par mail au client afin de lui permettre de s'inscrire, participer et visionner le replay du webinaire.
 - Le Guide de la Protection Sociale (GPS)
Dès réception du bon de commande PAC Formation, le client recevra les codes d'accès lui permettant de télécharger l'Espace Factorielles, plateforme d'accès au GPS, mis automatiquement à jour.
 - Alertes Infos
Dès la réception du bon de commande, un login et un mot de passe permettant l'accès à la plateforme PREVISSIMA seront envoyés au client.
- 1.4 Support client :
Le support utilisateurs est disponible du lundi au jeudi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H30 et le vendredi jusqu'à 17H00.

L'accès au support utilisateurs se fait exclusivement par l'envoi d'une demande par mail à support@factorielles.fr (penser à intégrer dans l'objet de votre email votre code client). En aucun cas, les consultants n'interviennent directement sur le site du client.

1.5 Précisions et réserves :

- FACTORIELLES se réserve le droit de redéfinir les conditions d'accès aux différents services.
- FACTORIELLES se réserve le droit de fixer le rythme de sortie des nouvelles versions des prestations et services.
- Les mots de passe et identifiants fournis sont strictement personnels et confidentiels, placés sous la responsabilité exclusive du client. Le client s'engage à les conserver secrets et à ne les transmettre à quiconque sous quelque forme que ce soit. Toute connexion ou transaction effectuée aux moyens de ces éléments d'identification est réputée réalisée par le client.
A ce titre ils ne peuvent être ni cédés, ni revendus ni partagés. Le client informera sans délai FACTORIELLES de la perte ou du vol des clés d'accès. En cas de violation constatée de la clause d'inaliénabilité ou de partage des clés d'accès, FACTORIELLES se réserve le droit de suspendre le service sans indemnité, préavis ni information préalable.
- Le téléchargement ou l'accès aux plateformes de formations nécessite une connexion internet. Pour pouvoir utiliser les services et prestations mis à disposition, le client doit s'assurer que la configuration de son matériel informatique est adaptée et compatible.
- FACTORIELLES est un organisme de formation professionnelle. Pour bénéficier d'une prise en charge par votre organisme collecteur, le numéro de déclaration d'activité est le suivant : 82.69.040.42.69.
- FACTORIELLES ne pratique pas la subrogation. En l'absence de prise en charge ou de refus de prise en charge du coût de la formation par un organisme collecteur ou par les organismes publics ou parapublics dépositaires de budgets de formation (Assedic, Anpe...), l'entreprise est de plein droit personnellement débiteur du coût du PAC Formation.

Article 2 - Durée du contrat

- 2.1 Le présent contrat d'abonnement est conclu pour une durée minimum obligatoire d'un (1) an (12 mois) prenant effet à compter du 1er jour du mois suivant la signature du contrat d'abonnement (ex : la date anniversaire d'un contrat signé le 10 février de l'année N est donc le 1er mars de l'année N+1), tacitement reconductible d'année en année pour une nouvelle période d'un (1) an (12 mois) ou plus selon la durée d'engagement mentionnée dans le contrat sauf dénonciation par FACTORIELLES ou le client au moins un (1) mois avant la date anniversaire de sa prise d'effet par lettre recommandée avec AR.
Toute heure non consommée à la date anniversaire ne peut être reportée sur l'abonnement de l'année suivante.

Article 3 – Prix et facturation

- 3.1 Le prix de l'abonnement PAC Formation est établi au jour de la signature du contrat d'abonnement par référence au tarif FACTORIELLES en vigueur ce même jour.
En cas de modification du tarif de l'abonnement, le client en sera informé au moins soixante (60) jours avant la date du terme de son contrat d'abonnement. A défaut de résiliation de sa part, le client sera réputé avoir accepté l'augmentation de tarif.
Les modalités de facturation sont les suivantes :
- La facture annuelle initiale est adressée, dans les trente (30) jours maximums qui suivent la signature du contrat.
 - Les factures annuelles suivantes sont envoyées à chaque date anniversaire.

Article 4 – Conditions de règlement des factures

- 4.1 L'abonnement PAC Formation est annuel de date à date.
- 4.2 Tout défaut de règlement autorise FACTORIELLES à suspendre immédiatement l'exécution de l'abonnement PAC Formation et à prendre toute mesure conservatoire pour sauvegarder ses intérêts, la facturation continuant de plein droit.
- 4.3 En cas d'incidents bancaires du fait du client, les frais supportés par FACTORIELLES seront facturés au client.
- 4.4 Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client, à compter du jour suivant la date d'échéance, de pénalités fixées à cinq fois le taux d'intérêt légal. En application des dispositions de l'article L 441-6 du Code de Commerce, ces pénalités sont exigibles de plein droit dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit. Conformément aux articles L 441-6 et D. 441-5 du Code de Commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Article 5 – Frais de gestion

- 5.1 Lors de la mise en place initiale de l'abonnement, une somme forfaitaire et définitive d'un montant fixé par FACTORIELLES correspondant aux frais de gestion du dossier est due par le client en sus de son abonnement.

Article 6 – Règlements sur les données personnelles

- 6.1 Les informations personnelles demandées au client et collectées par FACTORIELLES sont enregistrées dans son fichier clients et principalement utilisées pour le traitement de sa commande et la bonne gestion des relations avec le client.
- 6.2 Les données personnelles collectées sont conservées pour une durée qui ne saurait excéder dix (10) ans, sauf si une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire ou si le client a exercé, dans les conditions prévues ci-après l'un des droits qui lui sont reconnus par la législation.
- 6.3 Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données personnelles ou encore de limitation de traitement. Le client peut, sous réserve de production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en écrivant à contact@factorielles.fr.
- 6.4 L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de FACTORIELLES habilités à les traiter en raison de leur fonction au sein de l'entreprise. Cependant, ces informations pourront éventuellement être communiquées à des sous-traitants chargés contractuellement de l'exécution des tâches nécessaires au bon fonctionnement des plateformes de services et prestations faisant l'objet du présent contrat, sans que le client ait besoin de donner son autorisation. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les sous-traitants n'ont qu'un accès limité à ces données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En-dehors des cas énoncés dans le présent article, FACTORIELLES s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans le consentement préalable du client à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligations légales, lutte contre la fraude...).

Article 7 – Responsabilité du client

- 7.1 L'utilisation des services et prestations du PAC Formation est strictement réservée au client signataire. Toute infraction à cette clause constitue un motif de rupture du contrat aux torts et griefs du client.

Article 8 – Responsabilité de Factorielles

- 8.1 FACTORIELLES ne saurait être tenue pour responsable des manquements à des obligations qui ne relèvent pas de sa négligence ou qui auraient pour origine des éléments qu'elle ne saurait maîtriser (faits de tiers, faits qui relèvent de la responsabilité du client). Il appartient au client d'informer FACTORIELLES par écrit des modifications intervenues dans sa situation professionnelle ou de tout changement d'adresse.
- 8.2 Dans le cas où la responsabilité de FACTORIELLES serait engagée à l'égard du client, le montant des dommages et intérêts auxquels FACTORIELLES pourrait être tenue, quels que soient le montant et la nature du préjudice subi par le client, toutes causes confondues, ne pourrait être supérieur au total de la facturation annuelle émise par FACTORIELLES pour l'exécution du présent contrat d'abonnement.

Article 9 – Droit d'utilisation et de reproduction

- 9.1 Les services et prestations du PAC Formation auxquels FACTORIELLES donne accès dans le cadre du présent contrat, sont protégés par le droit d'auteur, conformément au Code de la propriété intellectuelle. Le client s'interdit de publier, diffuser ou vendre, de quelque manière que ce soit, les contenus auxquels il accède et plus généralement de porter atteinte, directement, indirectement ou par l'intermédiaire de tiers, préposés ou collaborateurs, de quelque façon que ce soit, aux droits de FACTORIELLES.

Article 10 – Résiliation anticipée

- 10.1 En cas de manquement par le client à l'une quelconque des clauses mentionnées dans les présentes, le présent contrat sera résilié de plein droit à l'initiative de FACTORIELLES trente (30) jours après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception au client et demeurée sans effet.
- 10.2 En cas de résiliation du contrat aux torts et griefs du client, celui-ci sera de plein droit redevable, de l'intégralité des échéances dues au titre du contrat en cours.

Article 11 - Non-renonciation

- 11.1 Le fait par FACTORIELLES de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre partie à l'une des quelconques obligations visées aux présentes ne saurait être interprété comme une renonciation définitive à l'obligation en cause.

Article 12 - Application des conditions générales de vente

- 12.1 FACTORIELLES se réserve le droit de redéfinir les conditions d'accès aux différents services s'il en est fait un usage abusif par le client. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de FACTORIELLES, prévaloir sur ces conditions générales de vente. FACTORIELLES se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis les présentes conditions générales de vente.

Article 13 – Loi applicable et Clause attributive de Juridiction

- 13.1 Les parties conviennent que ce contrat est soumis au droit français. La langue du présent contrat est la langue française. Tout différend portant sur la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera, faute de résolution amiable, de la compétence exclusive des tribunaux français du lieu du siège social de FACTORIELLES, et ce même en cas d'appel, en garantie de demande incidente ou de pluralité de défendeurs.

Signature du client :



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez FACTORIELLES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de FACTORIELLES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé, et vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Référence unique du mandat : _____

Débiteur :

Société ou nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Identifiant Créancier SEPA : FR06ZZZ451631

Créancier :

Société : FACTORIELLES

Adresse : Immeuble le Président,

42 avenue Pompidou

Code postal : 69003 Ville : LYON

IBAN :

BIC :

Paiement : Récurrent / permanent ou Unique

A : _____ Le : _____

Signature :

Veillez compléter tous les champs du mandat.